

Eau et électricité : la SEEG revoit les critères de la gratuité

George-Maixant NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

LA Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) a déclenché, lundi 25 mai 2020, sa deuxième phase de distribution gratuite d'eau et d'électricité décidée par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, dans le cadre de la lutte contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19) dans notre pays. Pour cette seconde vague, les critères de sélection ont été revus. En eau, seuls les clients sociaux ayant une consommation ne dépassant pas 15 m³ par mois, sont désormais éligibles. Ces derniers recevront un crédit mensuel de 15 000 francs. En électricité, ce sont les compteurs ayant une puissance maximale de 3 kW qui sont éligibles. La SEEG a classé les détenteurs desdits compteurs dans la catégorie des clients sociaux et

économiquement faibles. Ces derniers recevront de l'électricité pour un montant de 20 000 francs par mois. La procédure d'obtention de ces crédits gratuits se fait sur le site <http://edan.seeg-gabon.com/seeg> ou par appel téléphonique au 1 442. Ces nouveaux critères de sélection étonnent, néanmoins, de nombreuses personnes dans l'opinion, notamment ceux qui viennent d'être retirés de la liste des bénéficiaires. Ils avaient retenu du gouvernement que les mesures d'accompagnement face aux restrictions imposées à la population en temps de Covid-19, devaient s'étendre sur toute la période de la lutte contre cette pandémie.

Ainsi, le mois dernier, au moment du lancement de l'opération, la mesure avait pris en compte les compteurs de 6 kW. Avec les nouveaux critères qui disqualifient cette dernière ca-



La SEEG vient étonnamment de réduire la liste des bénéficiaires de la mesure présidentielle de la gratuité de l'électricité.

tégorie, c'est une partie non négligeable de la population qui vient d'être exclue de cette mesure présidentielle, sans aucune explication.

Les petits opérateurs économiques à la peine

GMNN
Libreville/Gabon

LES petits opérateurs économiques sont parmi ceux qui subissent les pertes les plus lourdes depuis la mise en application des mesures barrières face à l'épidémie à coronavirus, qui se propage dans notre pays. Des commerçants sur les marchés, aux tenanciers de petites épiceries du quartier, des cris de détresse commencent à se faire entendre. En raison du couvre-feu décrété à partir de 18 heures, chaque jour, à partir de 14 heures, ces opérateurs économiques doivent arrêter leurs activités, pour ne les reprendre que le lendemain à 6 heures du matin. Une situation qui a des conséquences négatives sur leur chiffre d'affaires. "Ma marchandise que j'avais là a pourri. Vous voyez, la table est presque vide. Ce n'est pas parce qu'il y a les clients, mais parce que j'ai été



Les petits commerçants éprouvent de sérieuses difficultés depuis le début de la pandémie.

obligé de jeter la marchandise qui a pourri. Surtout les fruits et les légumes qui ne peuvent pas faire une semaine ou deux jours. La recette n'est plus la même", s'est plainte une commerçante. Tout comme les travailleurs de nuit ne parviennent plus, eux non plus, à exercer leur activité. Le couvre-feu en vigueur entre 18 heures et 6 heures du ma-

tin interdit toute présence hors de son domicile. Le lavage et le gardiennage des voitures ne peuvent plus se faire la nuit. Ces opérateurs comptent s'organiser au cours de cette semaine pour reprendre leur activité. D'ailleurs, ils ont décidé de demander aux autorités municipales de leur délivrer une autorisation spéciale pour reprendre du service.

Au chevet des enfants vulnérables en temps de Covid-19

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

UNE coalition de six associations engagées dans la lutte contre le respect des droits des enfants vient d'être mise en place à Libreville, dans le cadre de la protection de l'enfant en temps de crise sanitaire liée au Covid-19.

Soutenus par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), ces acteurs de la société civile ont entrepris une centaine d'activités visant, entre autres, à accompagner les enfants vulnérables pendant la période de crise sanitaire liée au coronavirus. Mais surtout à véhiculer, sur l'ensemble du territoire national, un message constant de prohibition des violences de toute forme sur les enfants pendant le confinement partiel. La crise sanitaire que connaît le monde s'accompagne, en effet, d'un lot de maux qui n'impactent plus seulement la santé de la population. Parmi ces maux, les violences à l'égard des enfants. Partant de ce constat, les organisations non gouvernementales (Ong) "Cri de cœur contre le harcèlement en milieu



Photo: DR

scolaire" (CCHS), "PRO-RNP", "Arc-en-ciel", "Samba Mwana", "Mine", "Sifos", ont levé des fonds afin de soutenir au moins 200 enfants incarcérés, en plus de la réalisation de 120 repas servis par jour aux enfants des rues et ceux en maison d'accueil. Par ailleurs, ces acteurs de la lutte pour la protection des droits des enfants ont également rénové des dortoirs du centre d'accueil Arc-en-ciel, tout en le dotant de 40 nouveaux matelas. Il faut dire que l'Unicef et les acteurs de la société civile s'engagent pour le suivi des enfants vulnérables, cette catégorie de la population qui, dans le contexte actuel n'est pas exempte de maltraitance, favorisée par la fermeture des écoles. Dans cette perspective, ces associations prévoient également la prise en charge psychosociale des enfants victimes d'exploitation économique.